



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERTELOOT -  
M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY - MM. BOUHELIER -  
BRUYERE - CHAPUIS - MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE  
- MM. DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE -  
Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUILLOT -  
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN  
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -  
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -  
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir  
à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT  
(Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -  
CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mmes COLOMBET (pouvoir à  
M. PARIS) - DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS  
(pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) -  
FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -  
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à  
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT  
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -  
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

---

**OBJET : TRANSPORTS - Demandes des Artisans-Taxi**

L'association artisanale des taxis radio-téléphone (AATRT), regroupant 72 Artisans-Taxi sur l'agglomération dijonnaise, envisage d'améliorer son système informatique et de lui adjoindre la localisation des taxis par satellite.

Elle sollicite une aide du Grand Dijon pour une participation financière concernant l'adoption des nouveaux équipements.

La prise en compte de la localisation des taxis, par le système informatique, est destinée à répartir de façon plus rationnelle les courses entre les taxis, ce qui permettrait d'aller vers une meilleure satisfaction de la clientèle (réduction du temps entre l'appel pour avoir un taxi et son arrivée sur place).

Elle contribuerait également à apporter une meilleure sécurité au service (en cas de problème, on peut dire précisément aux forces de l'ordre où se trouve le taxi).

Le coût total (localisation par satellite et intégration dans le système informatique) s'élève à la somme de 160 172 € HT, desquels les frais de maintenance et de publicité, soit 44 698 € HT, sont à retirer.

Sur le solde de 115 474 € HT, l'AATRT sollicite le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or et le Grand Dijon pour une aide financière.

Il est rappelé que le nombre des courses effectuées par les Artisans-Taxi dans le cadre du service TPMR est en progression : 29 348 courses en 2003, 34 114 courses en 2004, soit une progression de 16,2%.

La Communauté attache une importance toute particulière au fait que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer dans de meilleures conditions de sécurité et bénéficient de la réduction du temps d'attente du taxi, rendue possible par la localisation des taxis par satellite et par la prise en compte de celle-ci dans le système informatique.

Vu l'avis du Bureau,

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **D'accorder** à l'association artisanale des taxis radio-téléphone (AATRT) une participation financière dans le cadre de l'évolution de son système informatique avec localisation par satellite;
- **De dire** que le montant de la participation du Grand Dijon est fixée à 58 000 € ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaire à cette affaire ;
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

Pour extrait conforme  
Le Président  
L'AGGLOMÉRATION  
DIJONNAISE



Pour le Président,  
le vice-Président,

Publié le **23 DEC. 2005**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**28 DEC. 2005**

